

Schéma de cohérence territoriale

Haut Cantal Dordogne

Programme de la réunion de lancement

- 1 – Le SCoT, *qu'es aquo* ?
- 2 - L'équipe, la méthode et la gouvernance du projet
- 3 – Les attendus du SCoT : quelques exemples concrets
- 4 - Calendrier et premières étapes

1 – Le SCoT, *qu'es aquo* ?

- Un projet de territoire
- Un document d'urbanisme
- Un document « intégrateur » et simplificateur
- Les pièces du SCoT

- **Un projet de territoire**
- **Un SCoT pour ... organiser l'aménagement du territoire à l'échelle de vos 4 communautés de communes, à horizon 20 ans**



Un projet de territoire... politiquement partagé

L'opportunité de dépasser les logiques concurrentielles entre territoires

Un outil essentiel pour le développement équilibré des territoires ruraux et montagnards

■ Un projet de territoire

■ Un SCoT pour ... garder la maîtrise de l'urbanisme



Dans les **communes non couvertes** par un SCoT, les **extensions de l'urbanisation** sont concernées par le « principe de non-constructibilité » et **soumises à dérogation préfectorale**.

- Un projet de territoire
- Un SCoT pour ... le développement touristique des zones de montagne

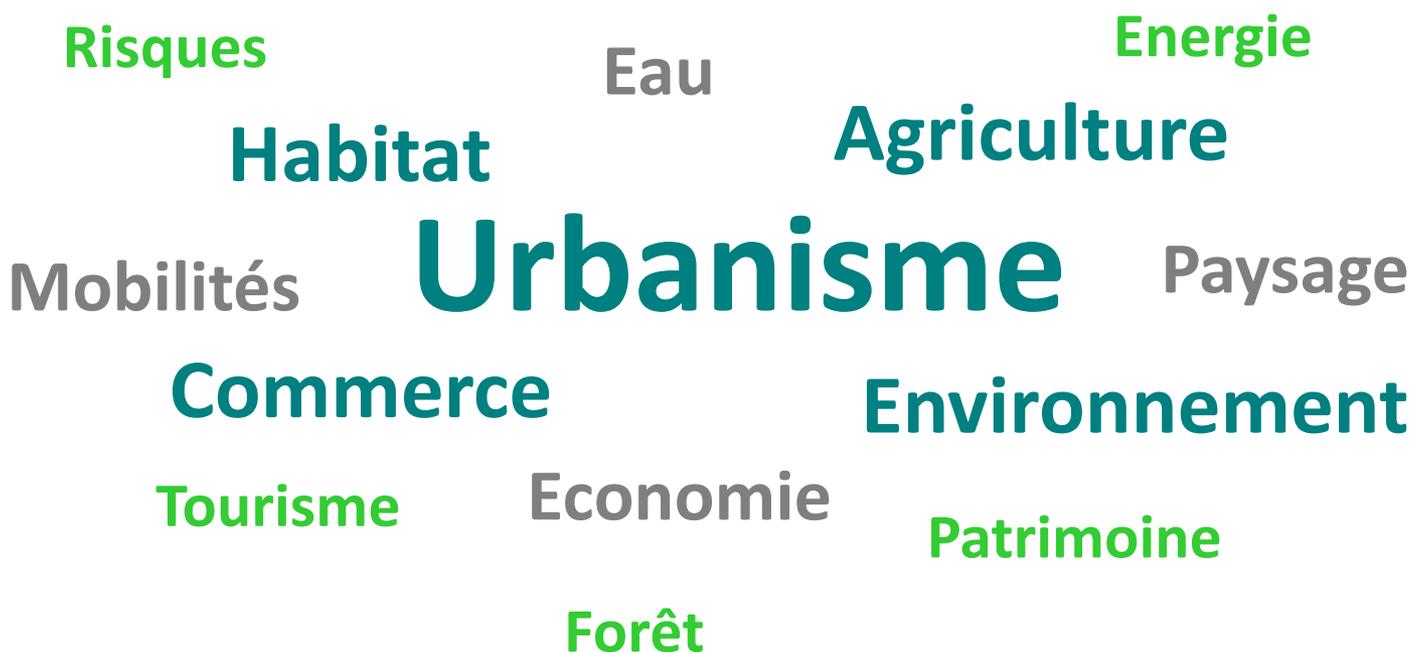


Le SCoT doit définir la vocation, la localisation, et la consistance des **Unités Touristiques Nouvelles** (UTN) structurantes à l'échelle du massif

Dans les **communes non couvertes par un SCOT**, la création et l'extension des UTN structurantes sont soumises à autorisation.

■ Un document d'urbanisme

- Un document d'urbanisme qui permet de rendre opérationnel votre projet de territoire,
- Un document qui sera opposable, notamment aux documents d'urbanisme locaux ;
- Les principales compétences du SCoT :



■ Un document intégrateur et simplificateur

Prend en compte :

- les programmes d'équipement de l'Etat et des collectivités ;
- les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) ;
- les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)

Est compatible avec :

- les directives de protection et de mise en valeur des paysages ;
- la loi Montagne
- les chartes des parcs naturels régionaux et nationaux ;
- les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;
- les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).



Le SCoT : un document « intégrateur »



S'impose aux : (délai de 3 ans)

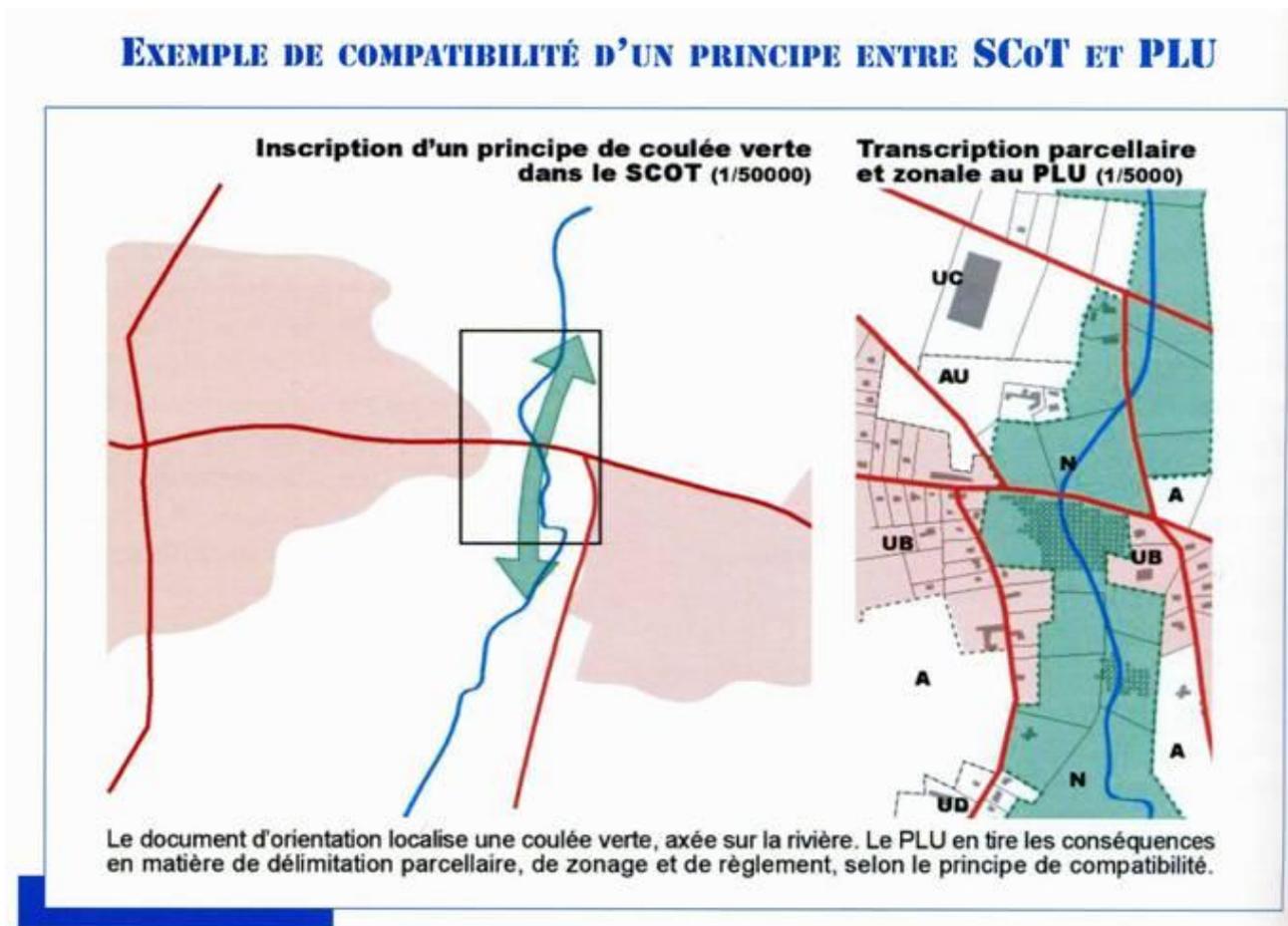
- programmes locaux de l'habitat (PLH) ;
- plans de déplacements urbains (PDU) ;
- schémas de développement commercial ;
- plans de sauvegarde et de mise en valeur ;

S'impose aux : (délai de 1 ans)

- Documents d'urbanisme locaux (carte communale, POS, PLU) ;

■ Un document intégrateur et simplificateur

Du SCoT au PLU : exemple de la trame verte et bleue
« *Le SCoT localise, le PLU délimite* »

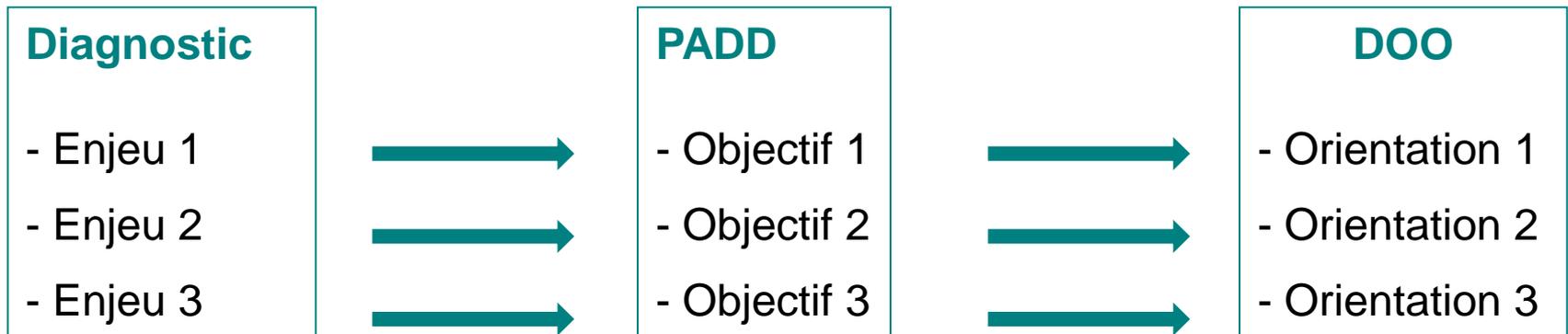


■ Les pièces du SCoT

- Le SCoT se compose de 3 pièces principales :
 - Un **diagnostic** et un état initial de l'environnement (EIE),
 - Un **projet d'aménagement et de développements durables** (PADD)
 - Un **document d'orientations et d'objectifs** (DOO), seul document opposable

- Mais aussi d'un rapport de présentation :
 - Justification des choix,
 - Evaluation environnementale,
 - Résumé non technique...

Parallélisme des formes dans les pièces constitutives du SCoT



- Chaque enjeu du diagnostic devra faire l'objet d'un objectif du PADD...
- ...et avoir une traduction opposable dans le DOO, sous forme de prescription, ou de recommandation.

2 – L'équipe, la méthode et la gouvernance du projet

- Notre équipe-projet
- La méthodologie proposée
- La gouvernance pour une co-construction efficace

■ Notre équipe-projet



**Quentin
Mackré**

**Urbanisme,
Pilotage de
la mission,
mandataire**



**Nicolas
Diet**

**Environnement,
énergie,
agriculture,
Tourisme**



**Stéphane
Merlin**

**Economie,
volet
commercial**



**Anne-
Sophie
Juilles**

**Accompa-
gnement
juridique**

- **La méthodologie proposée**

- **Un diagnostic stratégique et synthétique**
 - Poser les bonnes questions pour apporter les bonnes réponses
 - Croiser les enjeux du territoire et les enjeux réglementaires

- **Un projet partagé**
 - Un bon projet ne vaut que s'il est partagé

- **Un document cadre opérationnel**
 - Un document pédagogique, lisible et opérationnel

- **La méthodologie proposée**
- **Un projet co-construit dans une concertation large, mais sur lequel les élus « ont le dernier mot »**
- **Aborder les questions d'urbanisme par le paysage,**
- **S'appuyer sur la notion de « capacité d'accueil » pour arriver au projet « souhaitable »**

- **Méthodologie - Les ateliers récurrents :**

- **Ateliers thématiques :**
 - Armature/habitat, Economie/commerce, Mobilités
 - Environnement, agriculture, conso. foncière

- **Atelier transversal : comité de pilotage**
 - Synthèse et propositions

- **Validation du comité syndical**

■ Méthodologie - Les autres ateliers

■ Ateliers territoriaux :

- En diagnostic : aller à la rencontre des élus pour connaître les territoires, les attentes et les projets
- Avant l'arrêt : s'assurer que le SCoT correspond bien aux attentes locales

■ La Rando SCoT :

- Aller sur le terrain pour travailler concrètement sur le projet territorial

■ Les ateliers d'urbanisme

- Avant l'arrêt, confronter le projet de SCoT à deux documents d'urbanisme locaux

- **Gouvernance : 1- Les instances de réflexion**

- **Groupes de travail thématiques : élus, techniciens, PPA, personnes ressource...**
 - Ateliers thématiques,
 - Ateliers techniques,

- **Le comité de pilotage : élus référents, techniciens, personnes publiques associées, personnes ressource**
 - Ateliers transversaux (1 à chaque phase avant validation de la phase).

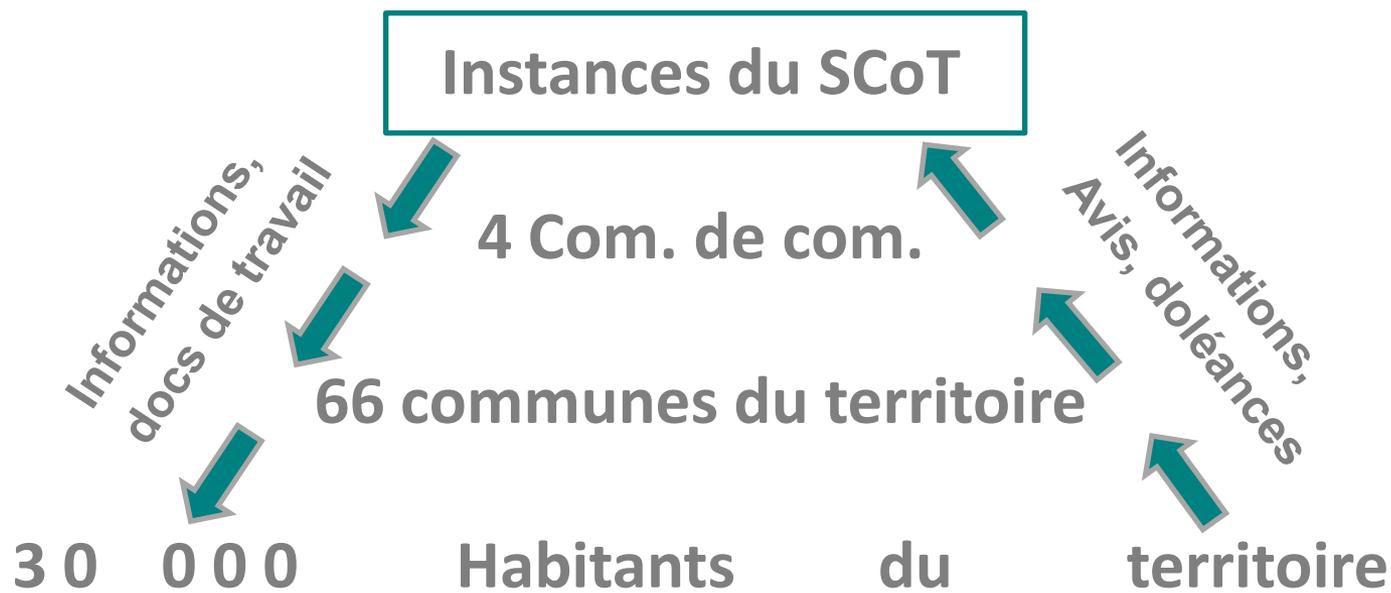
- **Assemblées plénières : élus du territoire**
 - Présentation de l'avancée du travail à des étapes-clef.

- **Gouvernance : 2- Les instances de décision**

- **Le bureau politique (en cas de besoin) :**
 - Arbitrages politiques

- **Le comité directeur (comité syndical) :**
 - Validation des phases :
 - Enjeux du diagnostic,
 - Débat du PADD,
 - Arrêt
 - Approbation

- **Gouvernance : les impératifs**
- Une mobilisation continue des diverses instances de travail
- Des échanges descendants / ascendants fluides et fréquents :

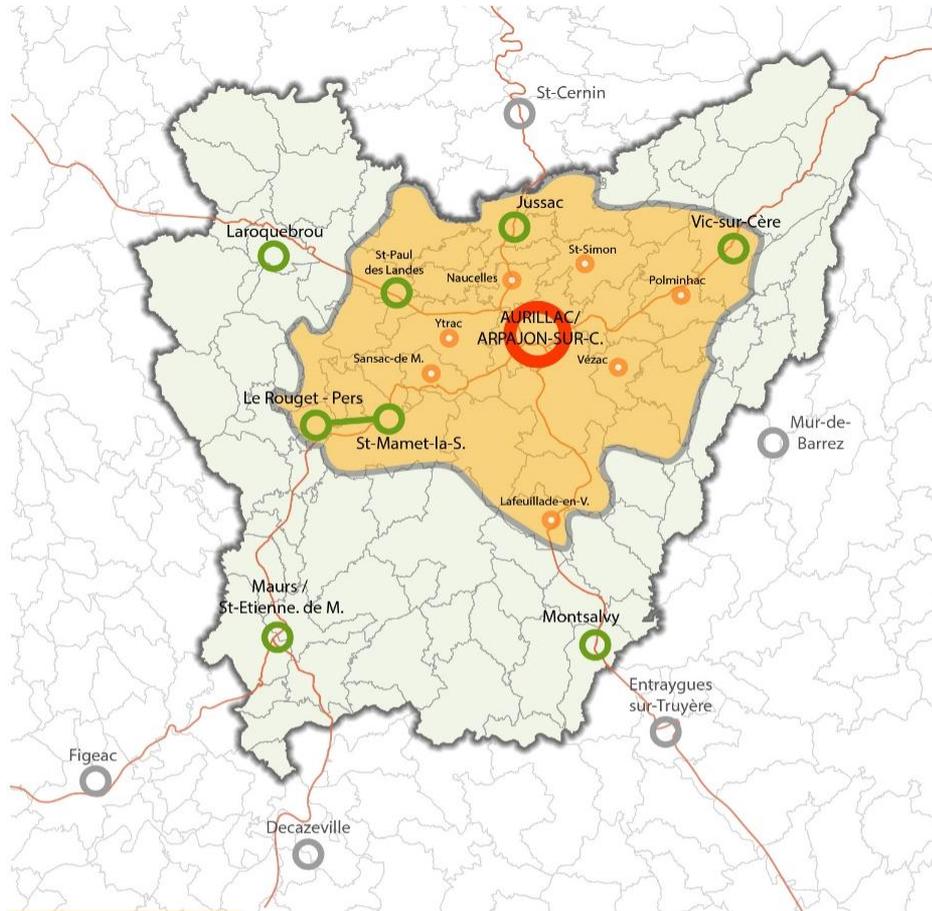


3 – Les attendus du SCOT : quelques exemples concrets

- Indicateurs de capacité d'accueil et indicateurs de suivi,
- L'armature territoriale : la clef de voute du SCoT,
- L'estimation des besoins en logements,
- L'analyse de la consommation foncière,
- La « trame verte et bleue »,

■ Quelques exemples concrets

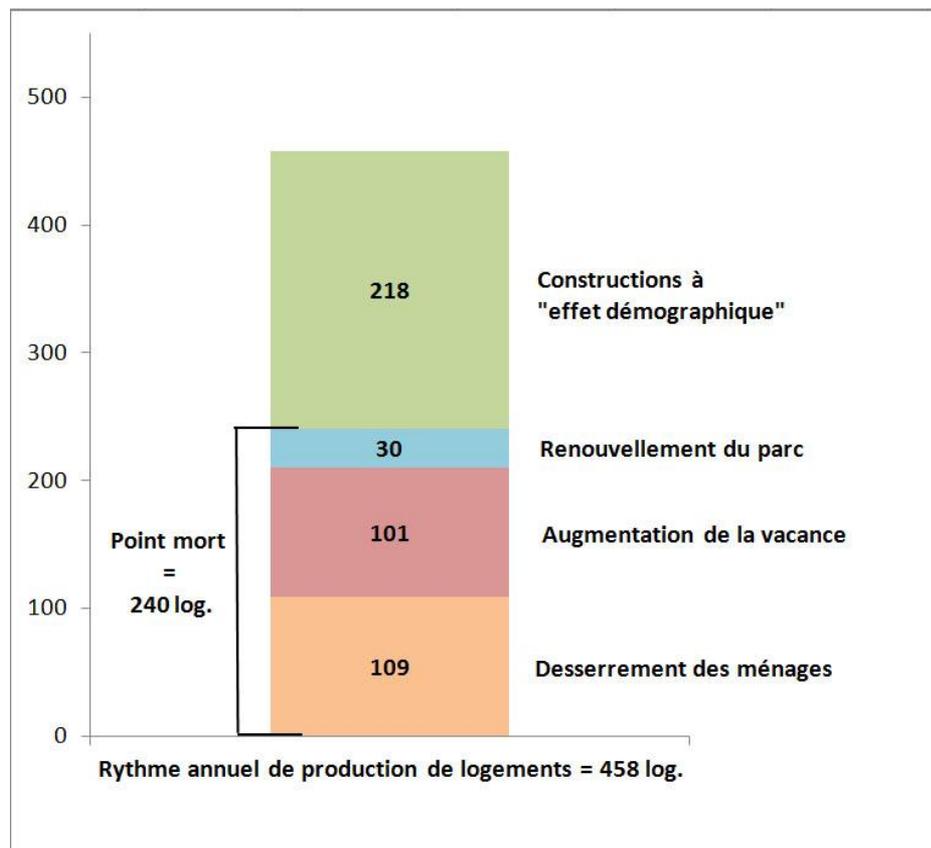
L'armature territoriale (SCoT du bassin d'Aurillac, du Caraldès et de la Châtaigneraie),



-  Cœur d'agglomération
-  Pôle-relais
-  Pôle d'appui dans l'espace périurbain
-  Espace périurbain
-  Territoires ruraux
-  Polarité extérieure au SCoT

■ Quelques exemples concrets

- L'estimation des besoins en logements (SCoT de l'Agglo Pays d'Issoire).



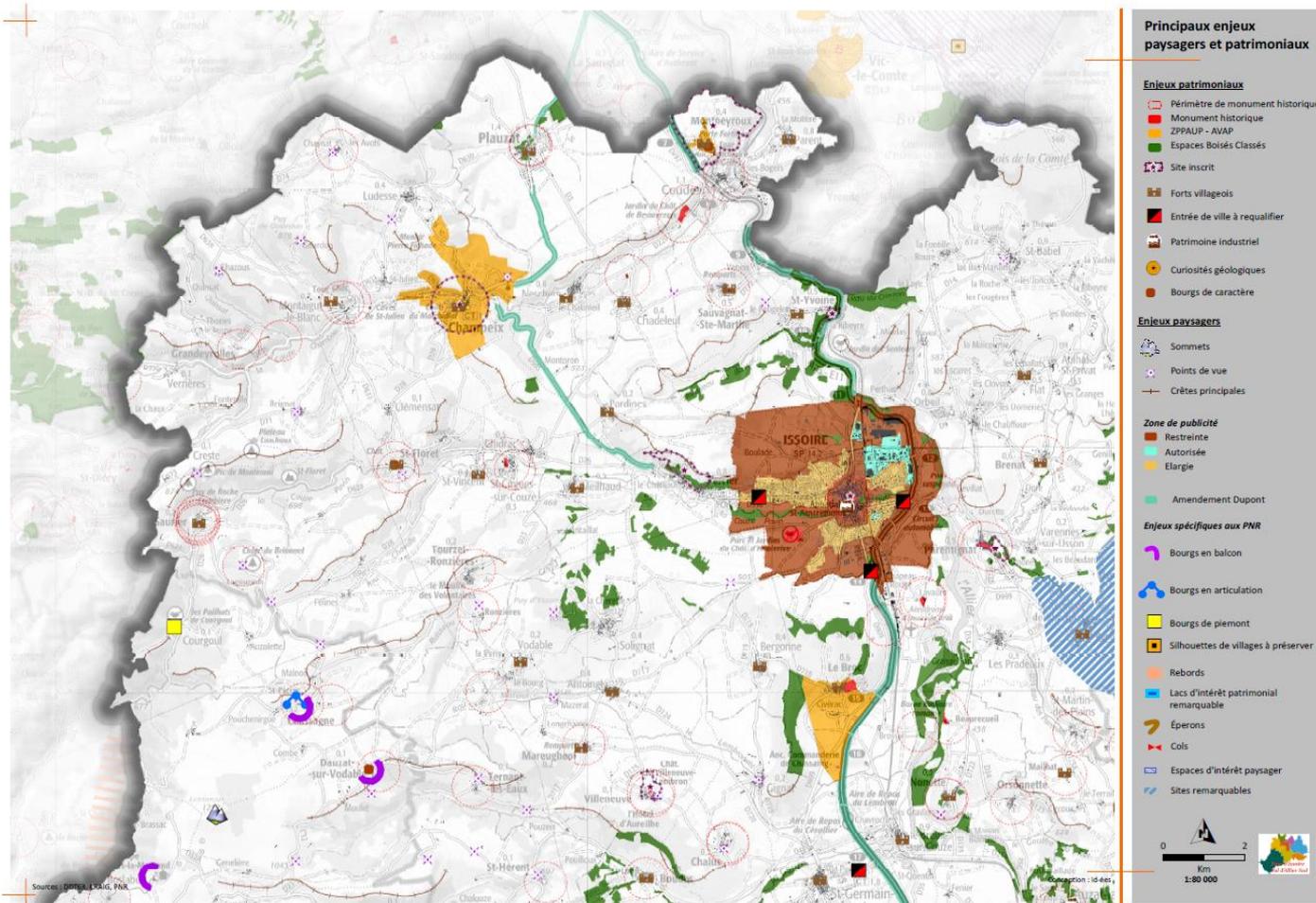
■ Quelques exemples concrets

- Des objectifs de répartition de la production de logements au sein de l'armature territoriale.

	Part de la population en 2012	Taux de croissance 1999-2012	Accueil de population 1999-2012	Tendance récente	Projet SCoT	Projet de répartition des populations nouvelles	Population supplémentaire (sur la base du scénario retenu)
Cœur d'agglomération	41,5%	-0,63%	-2830	→	→	0 - 10%	100
Pôles-relais	15,1%	0,42%	647	→	→	25 - 35%	600
Espace périurbain	24,6%	1,03%	2455	↗	→	45 - 55%	1 000
Villages ruraux	18,7%	0,15%	281	→	→	10 - 20%	300
SCoT	100%	0,04%	553	→	→	100%	2 000

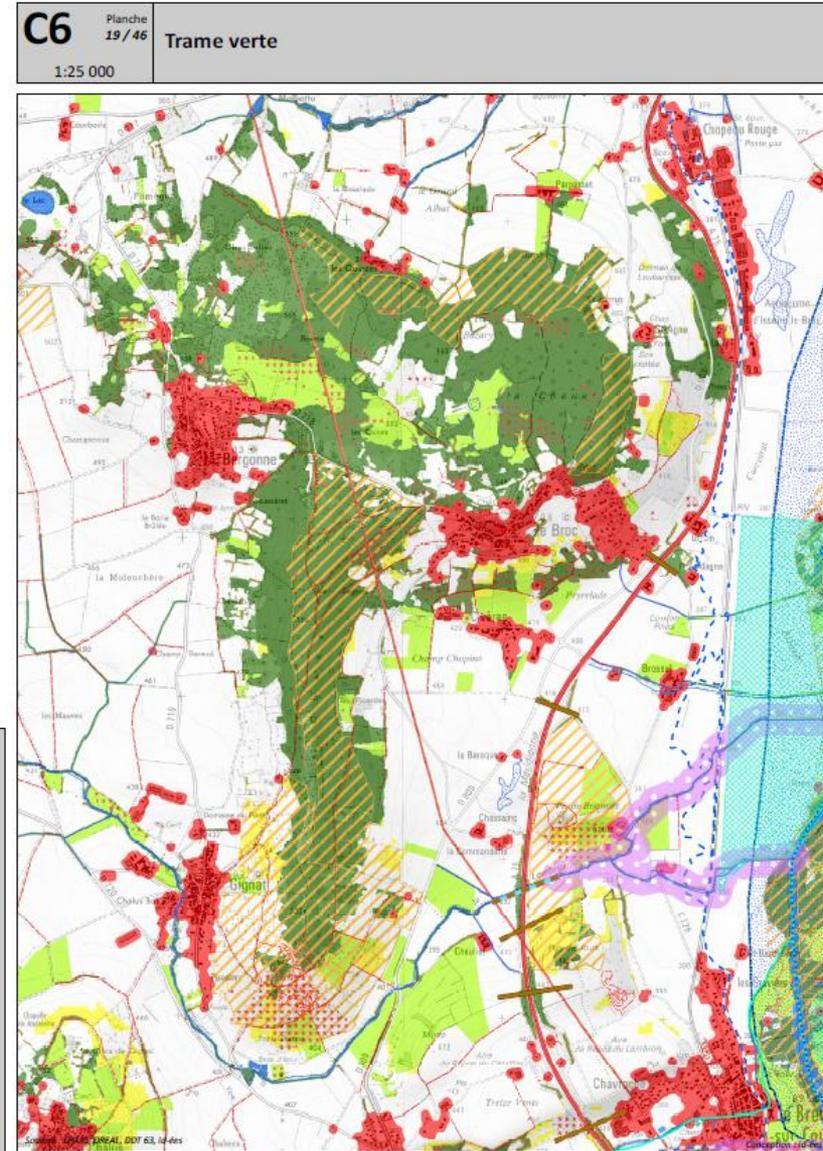
■ Quelques exemples concrets

- Atlas des enjeux paysagers et patrimoniaux (SCoT Agglo Pays d'Issoire)



■ Quelques exemples concrets

- Atlas de la Trame Verte et Bleue : Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques (SCoT Agglo Pays d'Issoire)



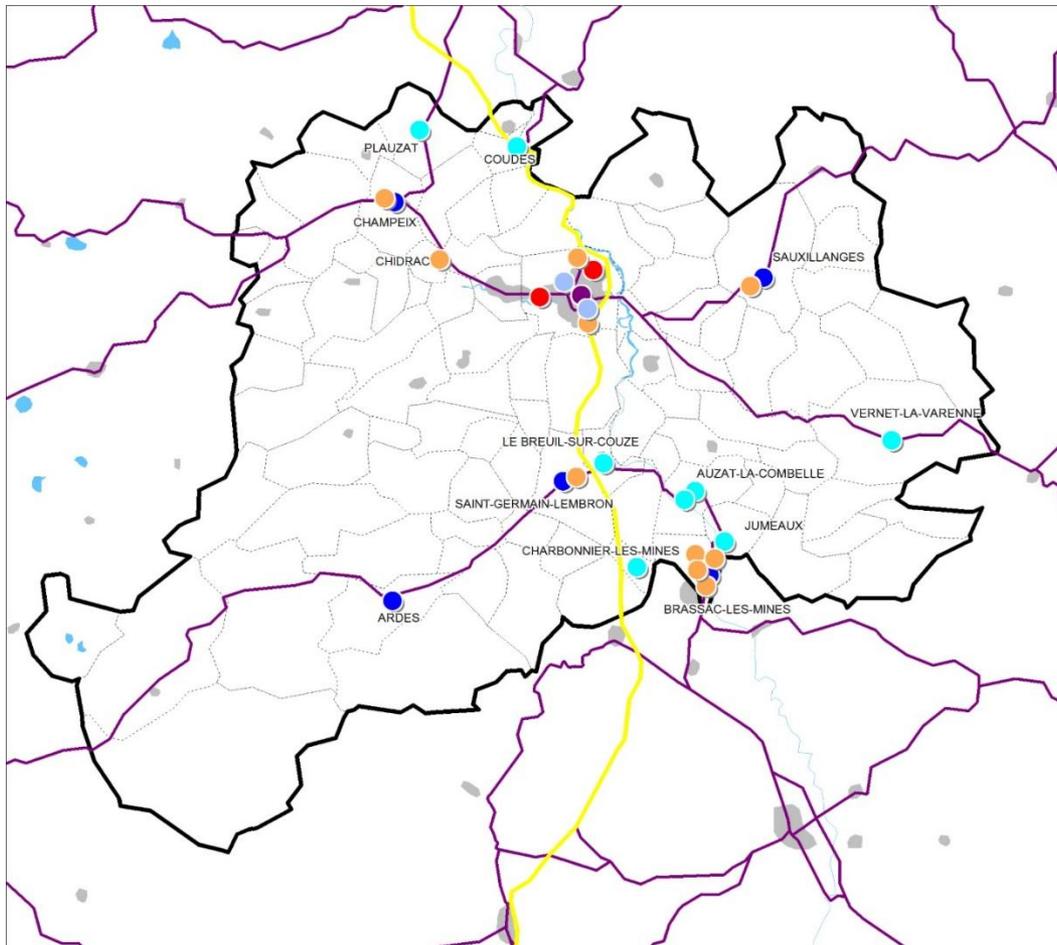
■ Quelques exemples concrets

- L'analyse de la consommation foncière (SCoT du bassin d'Aurillac, commune de Roumégoux),
- Des objectifs de réduction de 30% de la consommation foncière, déclinés dans l'armature territoriale.

	Part de la pop. en 2012	Construction de logements /an (estimation)	Evolution de la surface urbanisée 2005-2014 (ha/an)	Surface urbanisée par nouveau logement * (2005-2014)	Objectif de réduction de la surface urbanisée par nouveau logement	Surface urbanisée /an par nouveau logement 2016-2036	Construct. logements /an 2016-2036 (estimation)	Evolution de la surface urbanisée SCoT (ha/an)
Villages ruraux	18,7 %	110	31,31 ha	2 849 m ²	10 %	2 564m ²	84	21,46 ha
Périurbain	24,6 %	145	32,24 ha	2 230 m ²	20 %	1 784 m ²	76	13,63 ha
Pôles-relais	15,1 %	78	13,46 ha	1 722m ²	20 %	1 377 m ²	54	7,38 ha
Cœur d'agglom.	41,5 %	187	7,87 ha	421 m ²	10 %	379 m ²	193	7,32 ha
SCoT	100 %	470,7	81,4 ha	1 633 m ²	31 %**	1223,4 m ²	407	49,79 ha

■ Quelques exemples concrets

- L'identification des sites commerciaux pour la localisation préférentielle du commerce (SCoT Agglo Pays d'Issoire)

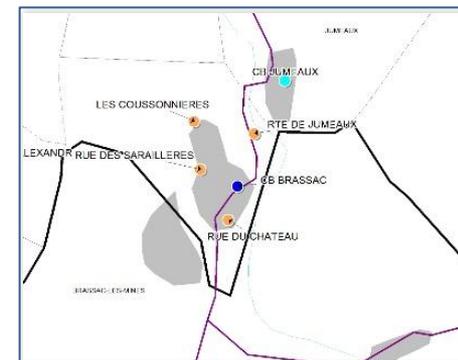
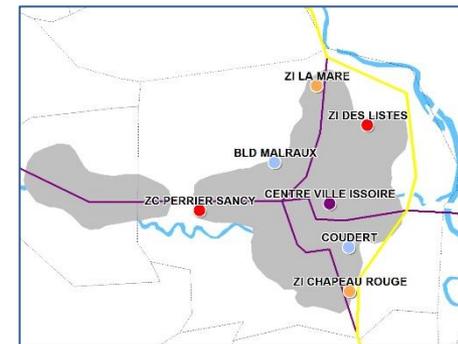


Typologie des sites commerciaux de centralité

- Centre de vie du pôle urbain
- Centralités des pôles structurants
- Centralités des pôles locaux
- Centralités de proximité

Typologie des sites commerciaux de périphérie

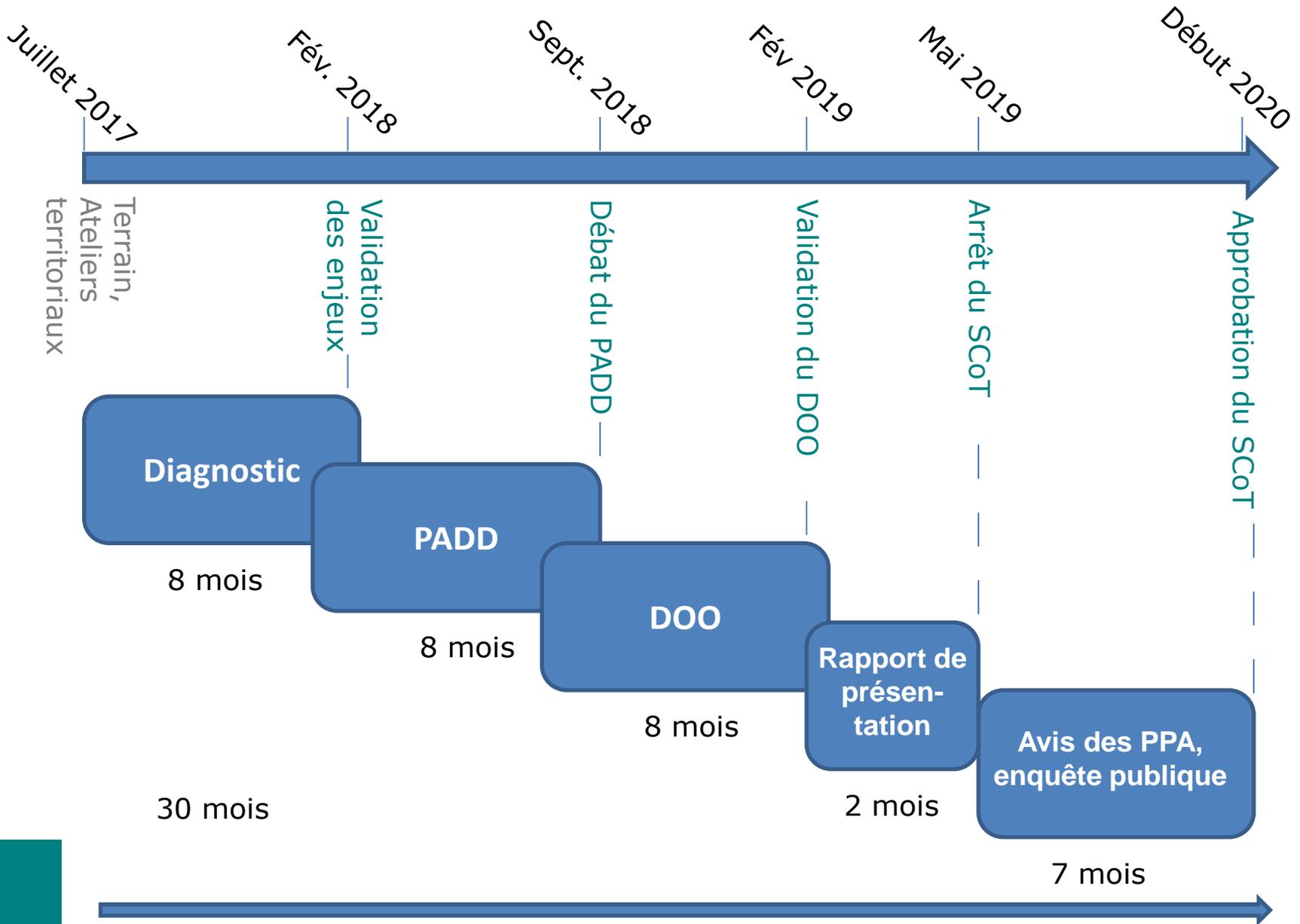
- Sites de rayonnement
- Sites de flux



4 – Calendrier

- Calendrier général : objectif approbation début 2020.
- Le SCoT, c'est parti : les prochaines étapes.

■ Calendrier : les prochaines étapes



- **Calendrier : les prochaines étapes**
- **Août-sept. 2017** : Les ateliers territoriaux – visite d'un SCoT voisin
- **Rentrée 2017** : Le forum SCoT / l'atelier d'émergence
- **Hiver 2017** : Ateliers thématiques
- **Janvier 2018** : Atelier transversal avec le comité politique
- **Février 2018** : Atelier transversal de validation des enjeux avec le comité directeur